



Document de séance

B9-0175/2024 }  
B9-0177/2024 }  
B9-0185/2024 }  
B9-0188/2024 }  
B9-0193/2024 } RC1

13.3.2024

# PROPOSITION DE RÉSOLUTION COMMUNE

déposée conformément à l'article 144, paragraphe 5, et à l'article 132, paragraphe 4, du règlement intérieur

en remplacement des propositions de résolution suivantes:

B9-0175/2024 (Verts/ALE)

B9-0177/2024 (Renew)

B9-0185/2024 (S&D)

B9-0188/2024 (ECR)

B9-0193/2024 (PPE)

sur l'environnement répressif en Afghanistan, notamment les exécutions publiques et les violences à l'égard des femmes  
(2024/2617(RSP))

**Željana Zovko, Michael Gahler, Lukas Mandl, David McAllister, Tomáš Zdechovský, Vladimír Bilčík, Vangelis Meimarakis, Michaela Šojdrová, Leopoldo López Gil, Ivan Štefanec, Peter Pollák, Inese Vaidere**

au nom du groupe PPE

**Pedro Marques, Isabel Santos**

au nom du groupe S&D

RC\1298932FR.docx

PE760.486v01-00 }  
PE760.488v01-00 }  
PE760.496v01-00 }  
PE760.499v01-00 }  
PE760.504v01-00 } RC1

**Petras Auštrevičius, Fabio Massimo Castaldo, Olivier Chastel, Bernard Guetta, Svenja Hahn, Karin Karlsbro, Michael Kauch, Moritz Körner, Ilhan Kyuchyuk, Nathalie Loiseau, Javier Nart, Jan-Christoph Oetjen, Urmas Paet, Frédérique Ries, María Soraya Rodríguez Ramos, Ramona Strugariu, Dragoş Tudorache, Hilde Vautmans**

au nom du groupe Renew

**Tineke Strik, Hannah Neumann**

au nom du groupe Verts/ALE

**Anna Fotyga, Karol Karski, Angel Dzhambazki, Ryszard Czarnecki,**

**Veronika Vrecionová, Assita Kanko, Anna Zalewska, Adam Bielan,**

**Dominik Tarczyński, Waldemar Tomaszewski, Bogdan Rzońca, Witold**

**Jan Waszczykowski, Elżbieta Rafalska, Lars Patrick Berg, Beata Kempa,**

**Elżbieta Kruk, Alexandr Vondra**

au nom du groupe ECR

**Proposition de résolution du Parlement européen sur l'environnement répressif en Afghanistan, notamment les exécutions publiques et les violences à l'égard des femmes (2024/2617(RSP))**

*Le Parlement européen,*

- vu ses résolutions antérieures sur l'Afghanistan,
  - vu l'article 144, paragraphe 5, et l'article 132, paragraphe 4, de son règlement intérieur,
- A. considérant que depuis qu'ils se sont emparés du pays, les talibans ont démantelé le système judiciaire, ordonné aux juges d'appliquer intégralement la charia et repris les exécutions publiques et les peines cruelles telles que les coups de fouet et la lapidation; que cinq exécutions publiques ont eu lieu depuis, et que des milliers de personnes y ont assisté;
- B. considérant que les talibans ont pour ainsi dire effacé les femmes et les filles de la vie publique; que les restrictions de leurs droits comprennent le fait de leur interdire l'accès à l'emploi, aux déplacements et aux soins de santé à moins d'être accompagnées d'un homme de leur famille, d'interdire la poursuite des études au-delà de la sixième classe, de leur refuser l'accès aux espaces publics et au sport, de faire respecter avec violence un code vestimentaire strict et de démanteler le système de soutien pour les victimes de violence;
- C. considérant que les minorités, telles que les hazaras et les tadjiks, sont victimes d'une répression et d'une discrimination croissantes;
1. se déclare vivement préoccupé par la crise humanitaire et des droits de l'homme en Afghanistan depuis la prise de pouvoir par les talibans; rappelle les obligations internationales en matière de droits de l'homme qui incombent à l'Afghanistan; réaffirme son engagement sans faille à l'égard de la population afghane et en faveur du respect des droits et libertés qu'elle a acquis au cours des 20 dernières années;
  2. condamne l'interprétation radicale et l'application de la charia par les talibans et la tentative d'effacement des femmes et des filles de la vie publique, qui équivaut à une persécution fondée sur le genre et à un apartheid sexiste; réclame le rétablissement immédiat de la pleine participation des femmes et des filles, sur un pied d'égalité et de manière effective, à la vie publique, et en particulier leur accès à l'éducation et à l'emploi; salue le courage des Afghanes et exprime toute sa solidarité avec elles;
  3. demande instamment aux autorités de fait de l'Afghanistan d'abolir la peine de mort et de faire cesser immédiatement les exécutions publiques, les autres traitements cruels ou inhumains et de mettre un terme aux discriminations et à la persécution barbare dont sont victimes les femmes et les filles, et en particulier les personnes LGBTIQ+, ainsi que les minorités ethniques et religieuses;
  4. condamne la détention arbitraire de défenseurs des droits de l'homme, dont Manizha

Seddiqi, Ahmad Fahim Azimi, Sediqullah Afghan, Fardin Fedayee et Ezatullah Zwab;  
demande la libération immédiate et sans conditions de ces derniers;

5. préconise de subordonner les relations avec les talibans à des conditions strictes, sur la base des cinq critères fixés par le Conseil et des recommandations du rapporteur spécial des Nations unies;
6. soutient les appels de la société civile afghane à demander aux autorités de fait de rendre des comptes pour leurs crimes, en particulier au moyen de l'enquête de la Cour pénale internationale, en créant un mécanisme d'enquête indépendant dans le cadre des Nations unies et en renforçant les mesures restrictives appliquées par l'Union;
7. demande instamment à l'Union et aux États membres de renforcer l'aide humanitaire et les financements qu'ils fournissent pour contribuer aux moyens de subsistance et aider à répondre aux besoins fondamentaux ainsi que pour soutenir la société civile afghane; invite instamment les États membres à délivrer des visas humanitaires aux femmes et aux défenseurs des droits de l'homme victimes de persécutions, et à terminer l'évacuation du personnel local afghan qui a été laissé sur place;
8. demande à la communauté internationale et, en particulier, aux acteurs régionaux, de maintenir la pression sur les autorités de fait de l'Afghanistan; souligne que le retour forcé d'Afghans met ces derniers en danger;
9. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, aux États membres, aux Nations unies et aux autorités de fait de l'Afghanistan.